

**Projet de charte d'engagement volontaire
sur l'image du corps
(version définitive du 14 mars 2008)**

Nous, professionnels utilisateurs ou faisant usage de l'image du corps, actifs dans les domaines de la mode, des médias et de la communication, avons accepté de nous rencontrer et d'échanger, sous l'égide de la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'impact des représentations du corps dans notre société et d'entrer résolument dans une démarche d'engagement volontaire.

Déterminés à participer, avec les professionnels de santé et les pouvoirs publics, à une démarche positive et valorisante autour de l'image du corps, nous souscrivons à la présente charte qui décline nos engagements et ouvre des chantiers ambitieux mais nécessaires.

Préambule

Attachés à la santé de l'ensemble des populations, qui peuvent être sensibles aux représentations du corps véhiculées par notre société, notamment s'agissant des jeunes filles et des femmes, nous partageons la volonté d'agir simultanément sur deux dimensions :

- la question individuelle de la santé des personnes dont l'activité inclut l'image de leur corps et de celles astreintes à des contraintes alimentaires spécifiques imposées par l'exercice de leur discipline artistique, sportive et/ou de leur profession ;
- la question collective de l'impact des images du corps sur la société et sur les troubles du comportement alimentaire qu'elles peuvent contribuer à générer.

Conscients de la complexité de ces sujets, nous adhérons au principe d'une démarche en deux temps consistant à montrer en premier lieu une volonté et un engagement forts sur la question de l'impact de l'image du corps sur la société avant d'approfondir en second lieu la réflexion et bâtir un large consensus, dépassant nos secteurs professionnels fortement symboliques, pour commencer à faire évoluer les représentations et les comportements. Notre démarche s'inscrit dans le cadre plus global du programme national nutrition santé 2006-2010 (PNNS2). La présente charte n'a pas vocation à traiter de l'ensemble des problématiques liées à l'impact de la nutrition sur la santé.

Convaincus de l'importance de nos activités dans l'expression d'une forme de liberté et de vitalité du corps, à l'opposé de la tyrannie de soi que constituent l'obsession de maigreur et l'anorexie, et certains de surcroît du rôle exemplaire que peut jouer la France dans un domaine où elle occupe une place à part, nous sommes attachés à l'idée d'engagements partagés et concertés de tous les acteurs sur le sujet. Si la mode, les médias et la publicité ne doivent pas être le bouc émissaire de phénomènes qu'ils ne maîtrisent pas, ils peuvent être le moteur d'actions positives à construire collectivement.

Persuadés enfin que sur ces sujets, les approches purement réglementaires et répressives conduisent à des impasses ou peuvent même être parfois contre-productives, dans un domaine où la France dispose déjà de règles et de pratiques protectrices, nous sommes attachés au recours à une charte d'engagement volontaire susceptible de recueillir l'adhésion des acteurs concernés et de faire naître une dynamique propice à l'évolution des représentations et des comportements.

Grands axes d'engagement et grands chantiers

1- Sensibiliser le public à l'acceptation de la diversité corporelle

Nous nous engageons à promouvoir dans l'ensemble de nos activités une diversité dans la représentation du corps, en évitant toute forme de stéréotypie qui peut favoriser la constitution d'un archétype esthétique potentiellement dangereux pour les populations fragiles :

- dans le domaine de la mode, de la création et de la communication, nous veillerons à sensibiliser les acteurs concernés à cette nécessaire diversité.
- dans le domaine de la publicité, nous continuerons à mettre en avant cette diversité, les annonceurs s'adressant d'ailleurs à des publics larges pour lesquels une monotypie centrée sur la jeunesse et la maigreur n'est pas nécessairement la plus efficace.
- dans le domaine de la presse magazine, nous veillerons à cette diversité dans nos publications.

Nous nous engageons à participer aux actions qui pourront être mises en place, à l'initiative de la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports avec l'ensemble des professionnels concernés (santé, social, éducation, etc.) pour renforcer la prévention, l'accompagnement et la protection des jeunes et des personnes les plus vulnérables. Une attention particulière doit être portée sur les périodes de grande fragilité et sur les débuts de l'anorexie et dans cette optique l'éducation par la santé et la formation et la responsabilisation des parents sont essentielles.

2- Protéger la santé des populations en général, des personnes soumises à des contraintes alimentaires spécifiques et des professionnels de l'image du corps dans le cadre des dispositions législatives déjà existantes, procéder à des opérations de communication destinées à diffuser des informations ciblées pour chaque type de population

Dans le domaine de la mode et de la création, une campagne de sensibilisation et d'information sera développée auprès des services de médecine du travail sur les risques liés à l'extrême maigreur.

Dans le domaine des médias, nous nous engageons à ne pas accepter la diffusion d'images de personnes, notamment si elles sont jeunes, pouvant contribuer à promouvoir un modèle d'extrême maigreur.

Les professionnels concernés s'engagent à poursuivre, notamment dans le cadre de la négociation collective, l'action entreprise depuis plusieurs années relative au suivi médical des mannequins adultes et âgés de moins de seize ans. Ils s'engagent à contribuer à la réflexion entreprise par les pouvoirs publics sur la mise en place des dispositions prévues, notamment pour les jeunes âgés de moins de seize ans, dans le cadre de l'arrêté d'application du décret en Conseil d'Etat du 24 août 2007.

3- Mieux informer le public sur l'utilisation de l'image du corps pour éviter les phénomènes de stigmatisation et de promotion de la maigreur

Dans le but de contribuer à sensibiliser le public à l'acceptation de la diversité corporelle, nous nous engageons à œuvrer, chacun dans son domaine d'activité, pour éviter toute forme de stigmatisation des personnes en raison de leur physique et de leur poids.

Des travaux seront engagés au sein du Bureau de vérification de la publicité pour parvenir à un encadrement déontologique et des recommandations de bonnes pratiques sur les représentations du corps dans les publicités et sur la bonne information du public en la matière.

Nous nous engageons à participer au débat qui devra s'ouvrir sur la régulation du traitement de l'image du corps sur Internet, tant sur des supports à vocation commerciale que sur des espaces tels que les forums ou les blogs. Ce thème sera abordé dans la seconde phase des travaux du groupe.

Nous nous engageons à conduire une réflexion en faveur d'une contribution équilibrée et critique des magazines féminins à la demande de minceur qui s'exprime au sein de la société. Cet équilibre pourra notamment ressortir d'un traitement éditorial rappelant les risques des troubles alimentaires ainsi que d'un regard sanitaire sur les régimes proposés et leur efficacité ou non efficacité.